



17

COMPTE RENDU DE L'APN Mai 2018

LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES : PROGRAMMES DE LA SCHL DANS LES RÉSERVES ET FOURNISSEURS DE SERVICES TECHNIQUES

APERÇU

Malgré l'opposition des Premières Nations, la SCHL a décidé unilatéralement de modifier son service de prestation et a octroyé un contrat national à un seul fournisseur de services, OZHI First Nations Professional Services (OZHI), pour la réalisation d'examen des progrès et de l'état physique des programmes de la SCHL dans les réserves. OZHI First Nations Professional Services a été l'entreprise retenue à la suite d'une demande de propositions (DP) émise par la SCHL et intitulée « Fournisseurs de services techniques dans les réserves ». Cette DP est venue à échéance le 18 décembre 2015.

Par conséquent, les services fournis auparavant par les Premières Nations, les conseils tribaux et les fournisseurs de services techniques n'étaient plus nécessaires. Les Premières Nations se sont dites préoccupées par la préparation, la réceptivité et les capacités de l'entrepreneur sélectionné à exécuter les travaux d'une manière qui respecte les normes de service et les échéances des programmes, comme le

faisaient les fournisseurs de services techniques des Premières Nations.

La résolution n^o 28/2017 de l'APN, *Restituer aux Premières Nations la responsabilité des services techniques liés aux programmes de logement de la SCHL*, adoptée par les Chefs en Assemblée, demande l'annulation du contrat avec OZHI et le rétablissement des services techniques fournis par les Premières Nations, le Conseil tribal et les fournisseurs de services techniques des Premières Nations.

À la suite des nombreuses lettres envoyées par les Premières Nations et leurs organisations régionales et des efforts de sensibilisation l'APN, avec l'appui du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures, la SCHL répond enfin aux préoccupations des Premières Nations. La SCHL a prolongé le contrat actuel avec OZHI sur une base mensuelle jusqu'à ce que les services soient transférés aux Premières Nations, et assurés par celles-ci.

COMPTE RENDU

La SCHL demande un effort coordonné - un modèle régional qui peut servir toutes les communautés des Premières Nations de la région. Les fournisseurs de services régionaux devront avoir leur propre assurance de la qualité interne et leurs propres examens opérationnels, et un aspect important de ces

propositions est d'inclure la formation et le renforcement des capacités. La SCHL est disposée à recevoir des propositions en fonction de son document « Principales attentes à l'égard des fournisseurs de services techniques dans les réserves » et de son appel

COMPTE RENDU DE L'APN Mai 2018

de propositions afin de servir de guide pour ses besoins en matière d'impartition.

PROCHAINES ÉTAPES

Les régions ont déjà soumis ou sont en train de soumettre leurs propositions, conformément aux exigences de la SCHL, qui répondront en même temps aux besoins des communautés des Premières Nations.

